

Villon imaginaire, Villon historique : conflit ou confluence ?

Sylvie Lefèvre

§I

Dans l'histoire du texte de Villon et de sa réception, on peut discerner des moments qui sont autant de tournants, qui suscitent d'autres manières de lire cette poésie. Des visages successifs sont imposés à son auteur : *Je, François Villon* est un appel à la rêverie comme à la reconstitution. Entre l'imaginaire du texte et le contexte vivant, devenu historique, qui l'a vu naître se forment des nœuds, certains devenus inextricables, d'autres dont les fils se dénouent et se renouent autrement, mettant en jeu d'autres forces de tension. Dans le cas Villon, est-ce ou non la littérature qui (y) gagne ? S'ils sont tous de circonstances, entièrement fondés sur des détails autobiographiques, comment et pourquoi ses textes sont-ils restés lisibles en dépit de l'oubli des « choses basses et particulières » comme les désignait Clément Marot dans son édition de Villon ? L'opacité des allusions, voire de la langue elle-même, dissimulait moins qu'elle ne révélait des qualités uniques, des fulgurances. D'ailleurs, à la différence de bien d'autres poètes, jamais Villon n'a disparu de l'horizon des lecteurs. Mais, au fil du temps, les droits de l'érudition sur l'œuvre se sont faits de plus en plus revendicatifs : l'histoire a envahi le texte et les biographies de Villon ont donné lieu à de véritables livres.

§2

Or, si le *Testament* est ouvertement lié au *Lais*, par le retour de certains légataires comme par une volonté de reprendre en mains le premier poème, le reste des textes n'a pas été rassemblé en ce que nous considérons aujourd'hui comme ses œuvres complètes avant les éditions du XIX^e siècle, voire du XX^e¹. Pour rhétoriquement, voire juridiquement, autobiographiques que soient certaines pièces, leur auteur n'a jamais prétendu écrire l'histoire de sa vie. La seule narration revendiquée pour être léguée à Guillaume de Villon, en lieu et place de son *bruyt* (L69), est le *Roumant du pet au deable* (T858). L'histoire de cette borne parisienne, déplacée lors de chahuts étudiants des années 1450, est un objet qui se présente *par cayeux* (T861), soit un livre en morceaux, entre inachèvement et état propre à une rapide diffusion suivant le système de la copie universitaire par *pecia*. Cette fiction de texte illustre parfaitement un des procédés du legs selon Villon : offrir ce qui existe et n'existe pas, un bruit plus ou moins convenable, susceptible de se transformer en nom et renom.

§3

Passant en revue les grands moments de la critique villonnienne, nous tenterons de démêler les apports successifs qui se sont sédimentés puis mêlés, afin de faire la part des choses et surtout de faire retour au texte.

LA PRÉHISTOIRE OU L'ÂGE DE L'INNOCENCE ? VILLON, JOYEUX FRIPON ET GRAND POÈTE

§4

Admis à la cour poétique de Charles d'Orléans, Villon a laissé trois textes dans l'album du prince ; son hôte en tant qu'auteur, tout comme ces trois poésies, ne seront redécouverts qu'au XIX^e siècle. Pourtant à la différence du prince, le *povre escollier* n'a jamais vu son nom, ni son renom disparaître. Dès 1489, l'imprimeur Pierre Levet lui consacre un volume monographique, qui rassemble *Grand et Petit Testaments* autour de huit des pièces diverses et de six ballades en jargon². Cela constitue un geste éditorial encore singulier, au regard des traditions manuscrites comme des débuts de l'imprimerie, dans le domaine des textes français en vers. La même année, le Parisien Pierre Le Caron publie les

¹Nous nous référons à l'édition au programme de l'agrégation : François Villon, *Lais, Testament, Poésies diverses*, éd. bilingue par Jean-Claude Mühlethaler, *Ballades en jargon* par Eric Hicks, Paris, Champion, 2004 ; mais aussi à celle que Jacqueline Cerquiglini-Toulet a procuré dans La Pléiade, François Villon, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 2014, puis déclinée en Folio Classique, Paris, Gallimard, 2020 (éd. revue et nouvelle préface) ; et à l'édition critique de référence que reste celle d'Albert Henry et Jean Rychner, *Le Testament Villon*, 2 vol., Genève, Droz, 1974 ; *Le Lais Villon et les Poèmes variés*, 2 vol., Genève, Droz, 1977 ; *Index des mots, des noms propres, analytique*, Genève, Droz, 1985.

²Les huit pièces diverses correspondent dans l'édition de Jean-Claude Mühlethaler, et selon l'ordre de Levet, aux PD II, VIIa, I, V, VI, XII, IV, VIII.

œuvres d'Alain Chartier, mais la célébrité de ce dernier a une tout autre assise : mort en 1430, Chartier est reconnu comme auteur de textes vernaculaires comme latins, comme un grand serviteur du roi de Bourges et sa postérité est revendiquée par ceux que plus tard on désignera comme grands rhétoriciens, soit des auteurs qui mettent leur talent au service d'idéaux politiques et moraux. Le caractère exceptionnel de l'édition Levet se marque aussi au regard de la production de cet imprimeur : la grande majorité des titres publiés est en latin tandis que le français est représenté surtout par des œuvres en prose ; aux côtés de Villon, on ne trouve guère pour les vers que Guillaume Alexis ou encore la farce de *Pathelin*. Quatre gravures illustrent le volume de Villon. À côté de l'unique image des trois pendus, celle qui est chargée de représenter *L'évesque* (Thibaut d'Aussigny) n'apparaît qu'une fois, face à l'image liée au nom de Villon. Cette dernière revient quatre fois en tout, tandis qu'une gravure de femme représente la *Vieille* (heaulmière), *Beauté d'amours* ou encore la *Grosse Margot*. Cette figure, dont la polyvalence est ici exploitée pour les seuls personnages féminins, fait, comme beaucoup de bois dans les incunables, retour ailleurs dans des configurations diverses. Alors que la rubrique fonctionnant comme un intitulé : « Cy commence le grant codicille et testament maistre François Villon », placée sous la première gravure de Villon, donne au poète un titre qui l'inscrit dans le monde des clercs, l'image le prive de la robe longue des intellectuels pour lui faire porter un vêtement court, qui pourra être celui d'un berger dans des éditions du *Compost et calendrier des bergers* des années 1490³.

§5 L'image n'est donc pas destinée à fixer les traits d'un auteur ; elle prend sens par contraste avec celle du personnage d'autorité, l'évêque, qui lui fait face et elle indique le statut incertain du personnage Villon.

§6 La silhouette du clerc déchu va trouver à s'épaissir et se renforcer par la constitution précoce d'une légende autour du nom et du personnage de Villon. L'anonyme *Debat de l'amoureux et de sa dame* de la grande anthologie poétique qu'est le *Jardin de Plaisance et Fleur de rhétorique* (Paris, 1500) use de la strophe des Testaments pour faire dialoguer deux personnages. Mais l'homme, parce qu'il est désargenté, requiert en vain l'amour de la femme. Il finit ainsi une de ses interventions : « Aussi demeure povre comme Villon / Et n'ay rouelle seulement que le trou. »⁴ À la figure de l'amoureux dépité, le *Livre*

³Cette gravure, absente des éditions Guyot Marchant de 1485, 1486 et 1491, se retrouve au moins dans celle de 1496, curieusement placée au-dessus de la strophe du pélican du *Dit des oiseaux* (exemplaire numérisé de la réserve de la BnF : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1112582/f159.item>).

⁴*Jardin de Plaisance et Fleur de Rhétorique*, fac-similé, introduction et notes d'E. Droz et A. Piaget, Paris, Firmin Didot, 1910 (SATF), t. I, f. 128v. La seconde rime de la strophe présente des rimants villoniens : *billon*, *corbillon*. Le second vers pourrait ici se traduire : « de ronds (pièces de monnaie), je n'ai que le

de la grant deablerie d'Eloi d'Amerval (fin XV^e) préfère les « exemples du testament Villon joyeux » pour montrer l'aveuglement des juges (chap. 68)⁵. Mais les années 1480 voient surtout l'écriture du *Recueil des Repues franches de maistre François Villon et ses compaignons*, où le personnage du *follastre*, entre trompeur et voleur, est mis en scène pour amuser, comme une autre incarnation d'Ulenspiegel⁶. Ce texte narratif en vers, réédité à part jusque dans les années 1530, se trouve attaché aux *Œuvres* de Villon par l'éditeur parisien Galliot du Pré en 1532. Il y est rejoint par deux textes de type dramatique : le *Monologue du Franc archier de Bagnolet* (première édition connue de ce texte des années 1470 sur le type du soldat fanfaron) et le *Dialogue des seigneurs de Mallepaye et Baillevent* (première édition ; les noms sont parlants).

§7 Au moment où Galliot du Pré commence d'user en titre du terme d'*Œuvres* pour Alain Chartier et Virgile (en 1529), puis pour Villon et Guillaume Coquillard, au moment où il abandonne les caractères gothiques pour des romains modernes dans l'édition de Villon, il accepte et construit en même temps, par l'agrégation des textes retenus, une persona poétique de mauvais garçon et de *bon follastre*⁷.

§8 L'année suivante, pour le même imprimeur, Clément Marot va proposer un autre profil de Villon, en supprimant les trois pièces ajoutées en 1532, en abandonnant les six ballades en jargon, retenues depuis Levet, « aux successeurs de Villon en l'art de la pinse et du croq » et en réordonnant *Petit et Grand Testament* pour obéir à leur chronologie affichée. Par ces choix, Marot fait coïncider les œuvres blessées qu'il a *r'abillé(es)* comme un *expert chirurgien* avec la version de la personne de Villon qu'il veut imposer : celle du « meilleur poete Parisien qui se trouve », un modèle à suivre pour « ses sentences » et « sa veine, mesmement celle dont il use dans ses Ballades, qui est vrayement belle

trou ». Ce vers est à l'image de tout le texte, qui, comme le remarquent les éditeurs, est tissé d'allusions corporelles ou de métaphores érotiques.

⁵L'auteur cite la str. 160 du *Testament* où se trouve le legs des lunettes.

⁶La première édition du *Recueil* est celle de Jean Trepperel à Paris, vers 1493. Elle a servi de base à l'édition moderne de Jelle Koopmans et Paul Verhuyck (Genève, Droz, 1995, TLF 455). Jacqueline Cerquiglini-Toulet reprend la première des *Repues*, avec une traduction, dans le dossier des Lectures de son *François Villon* de la Bibliothèque de La Pléiade (Paris, Gallimard, 2014), p. 366-379. Sur l'association du personnage à d'autres figures légendaires de trompeurs, voir *Sermon joyeux et truanderie (Villon-Nemo-Ulespiègle)* de J. Koopmans et P. Verhuyck, Amsterdam, Rodopi, 1987.

⁷Voir Nancy Freeman Regalado, « Recueillir les œuvres : *Les Œuvres de François Villon* de Clément Marot et le passage de la poésie lyrique médiévale au recueil d'auteur », dans *L'Art poétique de François Villon. Effet de réel*, Orléans, Paradigme, 2018 (trad. d'un article en anglais de 1993) ; Christine de Buzon et Michèle Clément, « *Œuvres* et collection : L'emploi du mot *œuvres* dans un titre français avant 1560 et l'impression des *Œuvres* d'un auteur avant 1560 en France », dans *Réforme, Humanisme, Renaissance*, t. 74 (2012), p. 135-160.

et heroique ». La seule annotation biographique⁸ qu'il concède porte sur l'envoi de la ballade-requête « presentee a la court de parlement » (PD VI) : « Il appert que Villon ne fut que banny », comme Marot lui-même le sera sous peu. Pendable, mais pas pendu, son Villon s'assure un futur poétique.

§9

Ce futur est lié au texte tel que Marot l'a établi, pour longtemps. Lorsqu'en 1723, une nouvelle édition paraît chez Urbain Coustelier, c'est encore ce texte avec sa préface qui est repris, même si on y adjoint de nouveau les ballades en jargon et les *Repues franches*. Dans la longue post-face que Jean-Antoine du Cerceau adresse à un dédicataire anonyme, on trouve tout ce qu'il a « pu puiser d'Anecdotes sur Villon dans ses propres œuvres ». À savoir, une naissance à Paris, la perte du père mais la présence d'un parent en Guillaume de Villon, des études et des démêlés avec la justice jusqu'à la prison de Meung en 1461 où il aurait attendu d'être pendu avec ses cinq complices de la *Ballade des pendus*, pour un crime non spécifié, avant d'être délivré par Louis XI et après avoir fait appel (PD II). Le quatrain (PD VIIa) aurait lui aussi été rimé « à l'ombre du gibet » (p. 477 dans l'édition Pléiade). Mais la grâce royale n'aurait pas été entière et la peine ne fut que commuée par la cour souveraine du Parlement en bannissement (PD VI). Alors il se serait retiré en Poitou, à Saint-Genou, où il aurait écrit le *Testament*. Enfin mûri par les épreuves, comme le vieillard de la strophe XLV, « Villon devint honteux à trente ans. Peut-être ne le fut-il que par fiction Poétique ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il devint paresseux, du moins ne nous reste-t-il guère de vers de sa façon qu'on puisse juger avoir été fait depuis son grand Testament » (p. 485). En effet pour Du Cerceau, les ballades en jargon ne peuvent « être qu'un Ouvrage de la jeunesse de Villon, et dans le temps qu'il faisait le métier d'écolier fripon dans l'Université de Paris. Elles sont d'ailleurs inintelligibles. » (p. 487) ; quant aux *Repues*, elles ont été « faites apparemment par quelques-uns de ses disciples en Friponnerie, comme en Poésie » (p. 488). Mais le principal semble ailleurs pour Du Cerceau : dans la qualité du génie poétique, reconnu par des lecteurs aussi délicats que François I^{er}, Marot et Boileau, ou encore par le destinataire de son texte qui pourrait être Philippe d'Orléans, alors régent. Avant Marot, mieux que lui, même, Villon est « le Père de nos bons Poètes en fait de Poésie enjouée », dans une lignée qui va jusqu'à La Fontaine (p. 490).

§10

Nathan Edelman a d'ailleurs montré que, de 1828 à 1873, c'est un tenant du classicisme comme Désiré Nisard qui a le plus uniment exalté les qualités de Villon, lorsque

⁸Seule notation, en dehors de certains titres attribués aux pièces diverses, mais qui sont tous adaptés de ceux de Levet, sauf celui de la *Ballade des pendus* : « L'Épitaphe en forme de ballade, que fait Villon pour luy et pour ses compaignons s'attendant estre pendu avec eulx. »

les Romantiques se taisaient ou étaient critiques⁹. De fait, mesurant l'œuvre à l'aune d'une sincérité qu'ils recherchent, Villon ne peut-il leur apparaître souvent que comme véritablement méprisable, loin de l'idée qu'ils se font du 'beau bandit'. L'enjouement perd du terrain devant la passion qui va jusqu'à la grimace. Citant le dizain de clôture de ses *Trente-six Ballades joyeuses à la manière de François Villon*, où Théodore de Banville plaint le « Pauvre Villon, dont la mémoire fut / Navrée, hélas ! comme Iphigénie » et s'insurge contre « tant de menteurs » qui ont élaboré une « légende stupide », N. Edelman y voit « une réponse rétrospective à [ces] détracteurs plus ou moins récents »¹⁰. Mais daté précisément du 31 juin 1873, ne peut-on y voir aussi ou plutôt une réaction à la toute récente publication par Auguste Longnon des documents d'archives concernant l'homicide du prêtre Philippe Sermoise et la carrière universitaire de Villon¹¹ ? Si la découverte des pièces sur le vol du Collège de Navarre est encore à venir, A. Longnon révèle déjà l'histoire de deux délinquants, Colin de Cayeux et Regnier de Montigny, compagnons de Villon selon le *Testament*. Esquissant une biographie complète du poète, il suppose que l'emprisonnement de Meung pourrait avoir été causé par un vol (p. 219). La force de la réaction de Banville (« Tu fus larron, mais comme Prométhée ») s'expliquerait bien si elle suivait la lecture d'un travail fondé sur des documents judiciaires et plus seulement sur l'œuvre.

UNE VIE RENDUE PAR L'HISTOIRE ? LA PENTE BIOGRAPHIQUE

§II

Au cours du XIX^e siècle, Villon a connu deux révolutions grâce à la naissance de la médiévistique avec le retour aux manuscrits, au-delà du texte de Marot, et grâce aux études historiques de type positiviste avec le recours aux archives. Ainsi le nombre et le profil de ses œuvres se sont-ils modifiés : l'édition de l'abbé Prompsault en 1832 fait passer le *Lais* de 29 à 40 strophes, le *Testament* de 182 à 186 huitains et y restitue le rondeau-bergeronnette à Jacques Cardon ainsi que les deux strophes et l'envoi de la ballade finale ; elle ajoute cinq textes restés attribués à Villon dans les poésies diverses (Epistre a ses amis, PD IX, X, Fortune ou Probleme, XIII), en portant le nombre à treize. Dans son édition de 1892¹², Auguste Longnon ajoutera les PD III (sous le titre de Ballade des contre vérités)

⁹Nathan Edelman, « La vogue de François Villon en France de 1828 à 1873 », dans *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, t. 43 (1936), p. 211-339.

¹⁰*Ibid.*, p. 218.

¹¹Auguste Longnon, « François Villon et ses légataires », dans *Romania*, t. 6 (1873, fasc. 2 d'avril), p. 203-236.

¹²*Œuvres complètes de François Villon*, éd. A. Longnon, Paris, Lemerre, 1892.

et XIV (sous le titre Ballade de bon conseil), découvertes et publiées par C. Bijvanck en 1882¹³. Les arguments de ce dernier en faveur de l'attribution de la Ballade franco-latine (PD XI) ne porteront que bien plus tard.

§12

Parallèlement à ce travail philologique, Auguste Longnon va exhumer dans les archives, où il travaille depuis 1871, les pièces citées plus haut qui redessinent une biographie de l'individu Villon, à côté de ce que l'on croyait pouvoir tirer des textes du poète, comme on l'a vu de Du Cerceau. En 1877, Longnon réunit l'ensemble de ses trouvailles qui comprennent désormais les pièces relatives au vol du Collège de Navarre en 1456¹⁴. Dans sa « Notice biographique » de l'édition de 1892, il peut ajouter la lettre de rémission obtenue par Robin Dogis en novembre 1463 dans l'affaire Ferrebouc¹⁵. Cependant, puisque l'implication de Villon dans la rixe semble inexistante et qu'aucune suite n'est connue, Longnon continue de rapporter la condamnation à mort à l'emprisonnement à Meung et de considérer l'écriture du *Testament* comme postérieure. D'autres érudits vont participer à ces recherches dont Marcel Schwob. C'est lui qui découvre le résultat de l'appel délivré le 5 janvier 1463 par le Parlement à Villon dans l'affaire Ferrebouc : il est condamné à dix ans de bannissement ; donc, comme le supposait Gaston Paris, le *Testament* aura bien été écrit avant la sentence de mort, ainsi que le suggéraient pour lui des « raisons psychologiques » et d'autres, philologiques : les pièces diverses liées à la sentence n'ont pas été insérées dans le *Testament*¹⁶. L'autre grand apport de M. Schwob concerne le procès dijonnais de la bande dite des Coquillards en 1455 et leur langage propre, dont la connaissance éclaire les ballades en jargon (passées de six à onze grâce au manuscrit de Stockholm et à Auguste Vitu¹⁷), mais aussi une vingtaine de termes du reste des œuvres de Villon¹⁸.

¹³Willem Gertrud C. Bijvanck, *Spécimen d'un essai critique sur les œuvres de François Villon*. « *Le Petit Testament* », Leyde, De Breuck et Smits, 1882. On notera que Longnon fait glisser à côté de la *Ballade des pauvres housseurs*, déjà présente chez Prompsault, dans une rubrique à part – Poésies attribuées à Villon – les PD IX et XIII. En revanche, il accueille dans le corps des œuvres le rondeau de *Jenin l'Avenu*.

¹⁴Auguste Longnon, *Étude biographique sur François Villon*, Paris, H. Menu, 1877.

¹⁵Éd. cit., 1941 (rééd. de celle de 1892, avec aménagements des notes en bas de page par Maxime Fromont), p. 44-46.

¹⁶Marcel Schwob, « Date de la condamnation à mort de Villon », Minute d'une lecture faite à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres le 24 février 1899 (CRAIBL, p. 125), publiée par Pierre Champion dans *François Villon, Rédactions et Notes* (de M. Schwob), Paris, J. Dumoulin, 1912 ; repris dans M. Schwob, *François Villon*, Paris, Allia, 2008, p. 73-82. Les réflexions de Gaston Paris figurent dans un article publié dans *Romania*, « Une question biographique sur Villon », t. 16 (1887), p. 573-579.

¹⁷Auguste Vitu, *Le jargon et jobelin, comprenant cinq ballades inédites d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale de Stockholm*, Paris, 1889.

¹⁸Marcel Schwob, « Les Coquillards et François Villon » et « François Villon et les compagnies de

§13 Au fil des découvertes documentaires, la chronologie de la vie de l'homme Villon s'est enrichie et on s'est efforcé d'y inscrire les textes de manière de plus en plus précise, sinon raffinée. Mieux même, selon une méthode apprise à l'ombre de Longnon, Schwob entend éclairer l'œuvre grâce à l'identification des personnes citées, à ce que les archives nous apprennent des réseaux auxquels ils appartiennent¹⁹. « L'industrie des lays » à quoi Marot avait renoncé, faute de renseignements, s'ouvre de nouveau aux lecteurs. Ainsi ne devrait-on plus faire l'erreur de Théophile Gautier qui voyait une preuve de la belle âme de Villon dans le legs fait à trois jeunes orphelins, Colin Laurent, Girard Gossein et Jean Marceau (L193-208, T1273-1305)²⁰, puisqu'il s'agit en fait de vieux et riches usuriers. Encore constate-t-on une nouvelle fois que l'information est évolutive puisque Longnon en 1892 considère ces trois individus comme des élèves d'un Villon enseignant de l'Université, puisqu'il a trouvé un Girard Gossein inscrit comme étudiant à la reprise des cours le 10 février 1454²¹.

§14 Il existe bien des nœuds où le fil documentaire rencontre le fil textuel :

§15 – la date de naissance en 1431 déduite du *Testament* convient à l'âge approximatif de vingt-six ans donné dans la lettre de rémission de 1456,

§16 – Guy Tabarie et Colin de Cayeux sont cités à la fois dans l'œuvre et comme complices de Villon lors du vol du Collège de Navarre dans les archives,

§17 – le poète se propose de partir à Angers dans le *Lais*, tandis qu'incarcéré et interrogé, Tabarie avoue que Villon devait faire dans cette ville une reconnaissance en vue d'un vol futur dans une abbaye où son oncle était moine²²,

§18 mais ces coïncidences ont poussé toute une lignée d'historiens de la littérature, depuis Auguste Longnon jusqu'à Gert Pinkernell, en passant par Pierre Champion et parfois Jean Dufournet, à lire chaque vers comme une trace de la vie réelle du poète, réduisant les droits de la « fiction Poétique ». Ce n'est pas que l'érudition historique soit

la Coquille », deux lectures de 1890, publiées par Pierre Champion dans M. Schwob, *François Villon, Rédactions et Notes*, Paris, 1912, reprises dans le volume Allia, 2008, p. 9-35.

¹⁹Voir ce qu'il dit dans « Dix leçons sur François Villon », minutes des leçons données à l'EHESS en 1904-1905, reprises dans *François Villon, op. cit.*, 2008, p. 160 : « cette méthode d'application des documents d'archives à un texte littéraire ». C'est ce travail, resté inachevé par sa mort, que son ami Pierre Champion finira et publiera dans son *François Villon, sa vie et son temps*, 2 vol., Paris, Champion, 1913.

²⁰Théophile Gautier, « François Villon », dans *La France littéraire* en 1834, repris dans *Les Grottesques, Exhumations littéraires*, Paris, 1844, texte donné dans le dossier de *Lectures de François Villon* par Jacqueline Cerquiglini-Toulet, « Bibliothèque de La Pléiade », p. 505-506.

²¹*Œuvres complètes de François Villon*, éd. A. Longnon, Paris, Lemerre, 1892 (rééd. de 1941), p. 20.

²²Voir le dossier des « Documents d'archives sur François Villon », textes et trad. par Laëtitia Tabard, dans le volume de la « Bibliothèque de la Pléiade », p. 344-345.

inutile, loin de là. Dans le cas des trois pauvres orphelins, elle évite par exemple de rater l'antiphrase et confirme le caractère parodique du testament. Elle permet aussi de comprendre le fonctionnement d'une société différente de la nôtre. Mais elle devient envahissante lorsqu'on s'appuie sur chaque toponyme des œuvres pour recréer un itinéraire des errances de Villon, hors texte, dans les blancs laissés par les documents d'archives : Angers, Rennes, Saint-Genouer, Roussillon... Car s'il est sûr qu'il quitta Paris après la mort du prêtre Sermoise pour éviter l'arrestation et en attente d'une grâce, le seul lieu qu'il ait incontestablement gagné est la cour de Charles d'Orléans. À preuve, l'inscription des trois textes qu'on a non seulement fini par reconnaître de sa plume, mais aussi de sa propre main, dans le manuscrit personnel du prince-poète.

§19 Quant aux toponymes, l'usage qui en est fait s'appuie moins sur leur valeur référentielle que sur leur capacité à produire des jeux de mots ou à faire sens dans le système du jargon : aller à Angers fonctionne alors comme aller à Rueil ou à Montpipeau²³ ; Saint-Genouer en Poitou prononcé à la parisienne s'entend comme « je ne sous », soit « je ne paie pas », en conformité avec la réputation des Poitevins de ne pas payer leurs dettes²⁴ ; le *povre marcerot de regnes* (T₄₁₇) n'aurait rien à voir avec la Bretagne, et se traduit en « pauvre marchand » ou « colporteur de paroles »²⁵... Au lieu de construire le parcours du « vrai » Villon, les noms de lieux sont déconstruits par le poète qui les réinvestit pour ouvrir la langue à d'autres imaginaires.

§20 Remarquant l'asymétrie qui marque les rapports de la biographie documentée et de l'œuvre de Villon, Pierre Guiraud note qu'il n'y a rien dans les archives « sur l'emprisonnement de Mehun et ses démêlés avec Thibaut d'Aussigny, rien sur l'existence d'une pauvre mère veuve, ni sur quelque accointance avec Guillaume de Villon. Et il est curieux qu'aucune supplique, qu'aucune archive de police n'invoque le témoignage ou la

²³Dans la strophe VI du *Lais*, Jean-Claude Mühlethaler suit son ms. F pour garder la leçon : *A Dieu, je m'en vois a dangiers*, contre les mss. A et B qui ont la leçon généralement retenue depuis Prompsault : *A Dieu ! Je m'en vois a Angers*. Avec le toponyme disparaît toute possibilité d'une lecture biographisante, mais disparaît aussi non seulement une rime intéressante, mais encore un jeu qu'avait le premier décelé David Kuhn en 1967 avec les noms de ville. « Aller à Angers » est un synonyme des v. 31-32 : *Planter me fault autres complans / Et frapper en ung autre coin*. Il prétend donc aller ailleurs faire l'amour.

²⁴Voir sur ce v. 1063 du *Testament* les éditions de Jean-Claude Mühlethaler, p. 461, de Jacqueline Cerquiglini-Toulet en « Folio » p. 443.

²⁵Albert Henry et Jean Rychner sont les premiers à avoir fait cette interprétation de *regnes* (manuscrit C) alors que jusqu'à eux on imprimait la leçon de Levet et du manuscrit F : *renes*, avec une majuscule depuis Marot. Pour Jean-Claude Mühlethaler, qui traduit suivant la suggestion des deux éditeurs, le débat n'est pas clos (p. 223), contrairement à Jacqueline Cerquiglini-Toulet, entièrement convaincue (Gallimard, « Folio », p. 421).

caution de ses parents », à la différence de ce que l'on constate pour Regnier de Montigny (évocation de sa sœur) ou Guy Tabarie (intervention de sa mère)²⁶. Il trouve là un argument paradoxal « en faveur de l'hypothèse qui voit l'auteur du poème dans le malfaiteur » car s'il est « l'auteur de ce pamphlet, il ne tient pas à révéler son identité et se donne une personnalité fictive²⁷ ». Différent du malfaiteur, le poète pourrait tenter de dissimuler ce dernier.

§21

Cet écart, fondamental pour la lecture de l'œuvre, a de fait été réduit par certains critiques d'une façon subtile, mais qui reconduit l'idée d'une identité où se confondent le Villon historique et le Villon imaginaire. Ainsi Pierre Champion proposa-t-il d'expliquer les différentes versions du *Lais* présentées par les manuscrits et l'édition Levet par une auto-censure de Villon, après le cambriolage à Navarre²⁸ : « La première version, la plus longue, aurait été écrite vers la Noël, avant le vol du Collège de Navarre. Villon peut encore parler. Par la suite, il aurait supprimé l'indication relative à Angers, évitant ainsi de chercher des histoires aux gens du Châtelet, de mettre en cause son bon protecteur [h. 4-9]. » Il aurait également supprimé la strophe 23, pour ménager, en Perrenet Marchant, la police. Mais Lucien Foulet montre que cette seconde version est un fantôme, au regard des témoins subsistants, et que de toute façon, cette seconde version aurait été impuissante à éliminer les copies de la première²⁹. Plus tard, André Burger suggéra que l'écriture du *Lais* aurait pu servir d'alibi au voleur Villon : impossible d'écrire et de crocheter un coffre en même temps ; et si le prétexte était trouvé mauvais, les strophes de l'entroubli pouvaient servir de circonstances atténuantes : il aurait commis le vol en état

²⁶Pierre Guiraud, *Le Testament de Villon ou le gai savoir de la Basoche*, Paris, NRF, Gallimard, 1970, p. 112. À défaut du nom de Guillaume de Villon dans les documents, celui de Saint-Benoît-le-Bientourné, collégiale dont il était un des chapelains et près de laquelle il résidait, figure dans les documents des affaires Sermoise et Ferrebouc.

²⁷*Ibid.*, p. 111. On sait que les conclusions de ce travail font de Villon, qu'il soit bien le malfaiteur ou un autre qui se serait emparé de sa personne/personnage, un familier du monde juridique et un basochien. Le *Testament* ne serait pas une autobiographie, mais une satire codée des milieux judiciaires. Au XVII^e, Guillaume Colletet déjà pensait que Villon ne « mourut pas d'une mort infâme, comme le croient quelques-uns qui disent qu'il fut pendu et étranglé, dès sa jeunesse, pour ses malversations. » Sauvé par Louis XI, il était et resta homme de loi (Dossier Pléiade, p. 437-439).

²⁸Pierre Champion, *op. cit.*, nouvel avant-propos de la 2^e édition, 1933, t. I, p. XVI.

²⁹Lucien Foulet, « Sur François Villon. Notes et discussions. Y a-t-il eu deux versions du *Lais* ? », dans *Romania*, t. 68 (1944-1945), p. 43-49. Voir notre article, « Le *Lais* de Villon, texte d'un voleur, texte volé ? », dans *Quant l'ung amy pour l'autre veille. Mélanges de moyen français offerts à Claude Thiry*, éd. T. Van Hemelryck et M. Colombo Timelli, Turnhout, Brepols, 2008, p. 249-266 (*Texte, Codex et Contexte*, 5).

§22

second³⁰.

Cette pente autobiographique dans l'analyse de Villon perdure. Si parmi les poésies diverses, certaines sont clairement de circonstances, quoique leur datation reste encore hypothétique, d'autres paraissent se soustraire à une temporalité stricte, celle du moins de la vie de leur auteur. Ainsi de la *Ballade des menus propos* (PD VIII) et de la *Ballade des proverbes* (PD IV). Elles forment un couple dans la tradition textuelle ; A. Henry et J. Rychner les ont éditées à la suite des trois pièces de l'album de Charles d'Orléans, avec la *Requête au prince* et la *Ballade des contre-vérités*. Ils conjecturent, en effet, que « divertissements de société ou exercices littéraires », elles sont nées dans le milieu de Blois entre 1456 et 1460³¹. Cependant dans ces exercices de virtuosité, ils entendent bien, en particulier dans le refrain de l'une : *Je congnois tout fors que moy mesmes*, et dans l'envoi de l'autre : *Prince, tant vit fol qu'il s'avise*, des motifs plus intimes. Les pièces se rangeraient « à côté des autres compositions poétiques de regard – regard littéraire, cependant – sur soi et d'excuse personnelle. »³² Ignorant ce que l'incise apporte de finesse littéraire au jugement des deux éditeurs, un critique tel que Gert Pinkernell reprend la « méthode » Longnon, en la poussant plus loin encore. Relisant ces deux ballades, il prétend tirer d'elles une nouvelle date de la biographie de Villon : le 8 octobre 1458, date à laquelle à Vendôme, Charles d'Orléans parla en faveur de son gendre, Jean d'Alençon, accusé de trahison³³. Il y aurait là un nouveau développement des relations entre le poète et le prince, après une brouille due à la *Ballade franco-latine* et le départ de Villon³⁴. Ce dernier aurait tenté à Vendôme de se réconcilier avec le duc (*Ballade des proverbes*, où il avouerait ses fautes et ses torts). En vain, et son second essai (*Menus propos*) ferait immédiatement suite au discours du duc puisqu'on y retrouverait par allusion une citation de saint Bernard : « plusieurs congnoissent plusieurs choses et ne se congnoissent pas eulx mesmes », formule d'humilité du prince appelé par son roi à l'aider de ses conseils pour rendre la justice. L'attention au texte donne aux analyses de G. Pinkernell un carac-

³⁰ André Burger, « L'entroubli de Villon », dans *Romania*, t. 79 (1958), p. 485-495.

³¹ *Le Lais Villon et les poèmes variés*, t. II Commentaire, Genève, Droz, 1977, p. 51.

³² *Ibid.*, p. 85 (à propos de la *Ballade des proverbes*, mais cela vaut aussi pour la *Ballade des menus propos* : voir p. 88).

³³ Gert Pinkernell, « Une nouvelle date dans la vie et dans l'œuvre de François Villon : le 8 octobre 1458 », *Romania*, t. 104 (1983), p. 377-391. Sur les rapports entre ces deux personnages, il a ensuite publié un livre : *François Villon et Charles d'Orléans (1457 à 1461). D'après les poésies diverses de Villon*, Heidelberg, Winter, 1992.

³⁴ Voir notre « *Manu propria*. Les enjeux de l'écriture autographe », *Académie des Inscriptions et Belles Lettres*. Comptes rendus des séances de l'année 2014, avril-juin, p. 611-640, la seconde section p. 618-628.

tère suggestif et, parfois, juste³⁵. Toutefois, il s'est enfermé dans un cercle herméneutique puisque, considérant la poésie de Villon comme de la poésie vécue, il rebondit d'une hypothèse biographique à une autre tout en imaginant la vérifier dans et par les textes³⁶.

RETOUR AU TEXTE : LA CORDE SENSIBLE

§23

À côté des allusions à des lieux et des personnes, il a toujours existé une autre source d'énigmes pour les lecteurs de Villon : sa langue. Déjà Marot consacrait la plupart de ses annotations marginales à élucider des termes ou expressions difficiles à entendre : « Hucque Habit du temps » (L122), « Ceps maniere de prison » (L144), « Faitard, paresseux : qui tard fait sa besongne » (L36)...³⁷ Au fil des siècles, la connaissance de la langue et de la littérature médiévale a apporté des matériaux considérables pour la bonne intelligence du texte. Dans son édition de 1923, Louis Thuasne rassemble dans deux volumes un commentaire considérable sur le texte établi dans un autre ; tout s'y trouve convoqué : parallèles textuels, histoire des mœurs, documents historiques³⁸. La même répartition entre texte et commentaire est adoptée par Albert Henry et Jean Rychner pour leur travail. Ces derniers travaillent sur nouveaux frais pour l'établissement du texte, mais disent leur dette aux volumes « intempérants », mais très utiles de L. Thuasne, pour leur propre commentaire qu'ils souhaitent avant tout philologique³⁹. De fait, ils se sont avant tout attachés au sens littéral ou premier, déjà bien difficile souvent à arrêter et comprendre, laissant le champ libre « aux amateurs d'hypothèses et aux faiseurs de romans philologiques, qui prétendent aller au-delà des jeux de mots, et des jeux de sens, et des allusions ou coups fourrés à mi-silence que les signes eux-mêmes peuvent révéler, tout

³⁵Voir à propos du v. 99 de la *Louange à Marie d'Orléans* (*A vous et a vous m'en raporte*, corrigé généralement en : *A vous et a tous*) la note de Jacqueline Cerquiglini-Toulet (Gallimard, « Folio », p. 480) et son article, « Écrire pour ses compagnons, être lu par tous. Le cas François Villon », dans *Le texte médiéval dans le processus de communication*, éd. L. Evdokimova, A. Marchandise, Paris, Garnier, 2019, p. 69-80, p. 74. G. Pinkernell a judicieusement analysé la situation pragmatique de la communication de la pièce.

³⁶Il a rassemblé l'ensemble de ses études dans *François Villon : biographie critique et autres études*, Heidelberg, Winter, 2002. On trouve aussi un résumé en ligne : <http://www.gert-pinkernell.de/villon/>

³⁷Jean-Claude Mühlethaler a systématiquement relevé ces annotations de Marot dans ses notes.

³⁸François Villon, *Œuvres*, éd. Louis Thuasne, 3 vol., Paris, Auguste Picard, 1923. Une volonté identique d'accumulation se retrouve dans les travaux que Jean Dufournet n'a cessé de produire sur Villon depuis ses *Recherches sur le Testament de FV*, 1967-1968 et 2^e éd. revue en 1971 chez Sedes, jusqu'aux *Dernières recherches sur Villon*, Paris, Champion, 2008, sans compter les quatre colloques organisés et publiés par ses soins de 1993 à 2011.

³⁹*Le Testament Villon*, t. II *Commentaire*, éd. A. Henry et J. Rychner, 1974, *Avertissement*.

en nous fournissant le minimum d'éléments de preuve »⁴⁰.

§24

'Ce qu'ils visent ainsi est une « exégèse villonienne » qui « a pris ou repris, parfois, des chemins étranges. Il arrive qu'on voie dans le *Testament* un étonnant complexe, tantôt fait de strates sémantiques superposées en bancs plus ou moins accumulés, tantôt truffés d'anagrammes, tantôt faisant de révélations piquantes, ou écœurantes, sur Villon lui-même et 'ses gens' »⁴¹. Se trouvent ici visées en particulier les thèses de Pierre Guiraud et de Tristan Tzara⁴², mais aussi de tous ceux qui ont pu insister sur la dimension, bien présente, de l'obscénité ou de la grivoiserie, jusqu'à supposer des accusations d'homosexualité portées contre les uns ou les autres – injure somme toute banale –, mais aussi des aveux de sa propre homosexualité par le poète, le tout à demi-mot.

§25

Quelle que soit la pertinence de ces jugements, il demeure incontestable que les années 1970 ont vu l'efflorescence de nouvelles manières de lire Villon, qui ont souvent rompu avec les 'romans' d'obédience strictement historique. Car si l'on peut être effrayé par la façon dont Pierre Guiraud divise et interprète mécaniquement les noms propres du *Testament* au regard de mots d'attestations dialectales, il s'éloigne bien ainsi d'une fausse clarté référentielle des anthroponymes. L'idée d'un langage obscur, portée déjà par son étude des ballades en jargon, tend à redonner un autre souffle à la littérarité du texte. Le structuralisme de Guiraud opère un changement de paradigme, que l'on a parfois occulté pour ne se souvenir que de ses hypothèses qui feraient disparaître l'unité du poète et du malfaiteur : au-delà ou à côté de l'histoire et du biographique, il revenait au texte tout entier, avec ses dessous. Même s'il se trompe dans ses lectures à étages du *Jargon* ou par découpage du *Testament*, il a réaffirmé haut et fort le caractère fictionnel de ce dernier, afin d'ôter aux lecteurs l'illusion d'y trouver « les accents d'une sincérité pathétique »⁴³. Et c'est cette puissance poétique qui est au centre de la thèse de David Kuhn⁴⁴, comme elle le sera dans les travaux de Nancy Freeman Regalado⁴⁵, de Jean-Claude Müh-

⁴⁰ *Le Testament Villon*, t. I *Texte*, éd. A. Henry et J. Rychner, 1974, p. 1.

⁴¹ *Idem*.

⁴² Sur le long travail du poète sur Villon, publié intégralement seulement de manière posthume, voir Daniel Heller-Roazen, *Langues obscures. L'art des voleurs et des poètes*, Paris, Seuil, 2017 (version anglaise, 2013), chap. II, p. 177-210.

⁴³ P. Guiraud, *op. cit.*, p. 113.

⁴⁴ David Kuhn, *La Poétique de François Villon*, Paris, A. Colin, 1967 ; republié sous le nom de D. Mus, Seyssel, Champ Vallon, 1992.

⁴⁵ On se reportera au commode recueil de dix de ses articles sur Villon paru en français en 2018, cité note

lethaler⁴⁶ et évidemment de Jacqueline Cerquiglini-Toulet⁴⁷.

§26

Le savoir accumulé sur la langue et la littérature a porté ce retour à la poésie pour montrer de façon plus précise la singularité de Villon, ou plutôt sa force car si l'on peut dessiner de nombreux parallèles entre tel emploi qu'il fait d'un mot, d'une locution, entre telle construction d'un vers et ce que l'on retrouve ailleurs, c'est le plus souvent pour souligner la puissance de la métamorphose qu'il réussit. On peut donner l'exemple du plus court texte de Villon, le *Quatrain* :

*Je suis François, dont il me poise,
Né de Paris emprés Pontoise,
Et de la corde d'une toise
Saura mon col que mon cul poise.*

§27

Après Louis Thuasne, Jean Dufournet a retrouvé dans le second vers l'écho d'une tradition qui, au XIII^e siècle chez Conon de Béthune et Philippe de Beaumanoir, faisait de Pontoise le lieu d'élection de la langue française et de son apprentissage⁴⁸. Déclinant son identité, Villon plaisante sur son lieu de naissance puisqu'il situe Paris par rapport à une plus petite localité, et non l'inverse, mais en même temps il montre qu'il a des lettres et se décerne un brevet linguistique qui justifie son prénom, ou plutôt son nom propre au sens ancien du terme : François. Le dernier vers use d'une expression également attestée à la fin du XIII^e siècle dans deux pièces en vers, *Renart et Piaudoue* et *Le Dit de Fortune* du Moniot de Paris : « savoir sa goule que/combien son cul poise/pesant est⁴⁹ ». En choisissant de remplacer *goule* par *col*, Villon renforce phonétiquement le jeu d'équilibre entre haut et bas du corps, *col* et *cul*, équilibre déterminé par un troisième terme commençant par la même consonne : *corde*, la corde bien connue, celle de la pendaison. En quatre vers rapides, Villon passe de sa naissance à sa mort programmée, de vie

⁴⁶Jean-Claude Mühlethaler, *Poétiques du XV^e siècle. Situation de François Villon et de Michault Taillevent*, Paris, Nizet, 1983.

⁴⁷Outre son petit volume *L'Écriture testamentaire à la fin du Moyen Âge : identité, dispersion, trace*, Oxford, Legenda, 1999, on lira les deux introductions des éditions dans la collection de la « Bibliothèque de La Pléiade » et « Folio classique. Dans cette dernière sont listés les derniers articles qu'elle a publiés sur Villon (p. 383).

⁴⁸Jean Dufournet, *Nouvelles recherches sur Villon*, Paris, Champion, 1980, p. 239-248, part. p. 241-242.

⁴⁹Références présentes chez Louis Thuasne, *op. cit.*, t. III, p. 600-601, reprises dans la note de Jacqueline Cerquiglini-Toulet (Folio, p. 505). Le texte du Moniot de Paris traite du destin de Pierre de la Broce, chambellan et familier de Philippe III le Hardi, mais qui meurt pendu à Montfaucon en 1278, accusé de trahison. Cet épisode défraya la chronique et fut assez célèbre pour se retrouver évoqué au début du chant VI du *Purgatoire* de Dante (v. 19-24).

à trépas en un raccourci qui « transforme le point en ligne. (...) Ligne de chance, ligne de hanche, ligne de fuite⁵⁰ ».

§28

Chance ou malchance que cette corde du pendu ? En tout cas, le poète transforme encore l'expression du quatrième vers en la conjuguant au futur et en assumant tout le discours à la première personne. Le destin qui se profile est donc comme contenu en son nom : c'est ce nom qui le juge, le pèse et lui qui pèse.

§29

Villon n'est pas toujours aussi économe de ses moyens. On a remarqué combien sa langue était riche : en désignations de *realia*⁵¹, en acceptions rares ou naissantes⁵², en imitation du vieux langage, du poitevin et, bien sûr, en usages du latin comme du jargon. Plutôt que d'y voir une poésie réaliste, le lecteur a tout intérêt à y chercher « une esthétique de la littéralité », pour reprendre les mots de David Mus⁵³. Lui comme Jacqueline Cerquiglioni-Toulet ont indiqué combien Villon pratique une poésie de la dépense, au sens où l'entend Georges Bataille⁵⁴.

§30

Sa poétique s'inscrit enfin sous le signe de la tension – du langage et du trait –, dans les figures de la contradiction et de la dispersion. Plutôt que la sincérité, il faut y recher-

⁵⁰Félix Guattari et Gilles Deleuze, *Rhizome*, texte de 1976 repris en introduction à *Mille Plateaux*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, p. 36. C'est J. Cerquiglioni-Toulet qui, dans son introduction de la « Bibliothèque de La Pléiade », parle du « rhizome Villon » (p. xxxix-xl) à partir d'une citation de M. Schwob (« L'œuvre d'art a l'obscurité inconsciente du tubercule qui germe ») et du concept des deux philosophes pour indiquer combien cette image et cette idée répondent à « la vie secrète des textes de Villon ». F. Guattari et G. Deleuze ne citaient-ils pas comme exemple d'écriture par plateaux, d'écriture nomade *La Croisade des enfants* de M. Schwob de 1896 (*ibid.*, p. 34-35) ?

⁵¹Par exemple, *mortier* (T692), pour désigner la coiffure qui sera celle de hauts magistrats

⁵²Deux exemples : le premier concerne l'adverbe *debout* pour désigner un être humain. Le v. 27 de la *Ballade de l'appel* (PD II) en fournirait un des premiers exemples au sens moderne, selon A. Henry et J. Rychner (*op. cit.*, p. 129 et *DMF* 2015). Derrière la position tendue verticalement de *l'espie*, à quoi le locuteur se compare, se devine la silhouette du pendu. Dans la même pièce, au v. 12, *escorcherie* désigne au sens propre un 'abattoir', mais par plaisanterie et pour désigner la prison où il a subi la question de l'eau, le locuteur en fait 'une salle de torture'. Ce sens dérivé est indiqué à l'interlocuteur comme au lecteur par le v. 13 « Vous entendés bien joncherie ». *Joncherie*, mot du jargon, signifie généralement 'tromperie', ici il s'agit d'une ruse du langage, une 'plaisanterie'. Le sens propre d'*escorcherie*, dans ses liens avec *boucherie* du vers précédent, explique la facilité de la greffe des vers 10-28 dans le *Sermon joyeux de saint Belin*, mouton martyr, en dépit du changement énonciatif brutal entre texte d'accueil et texte accueilli.

⁵³David Mus, « François Villon : le drame du texte », dans *Villon at Oxford. The Drama of the Text*, éd. Michael Freeman et Jane Taylor, Amsterdam-Atalanta, Rodopi, 1999, p. 1-34, part. p. 7.

⁵⁴*Ibid.*, p. 30 : « Et cette parole est un appel à la dépense, à la largesse, à l'engagement, à l'acceptation de toute cette frénésie qui s'appelle aussi bien l'amour que la vie devant la mort – qui s'appelle, comme en témoignent ces mêmes vers [la fin du *Testament*], poésie. » J. Cerquiglioni-Toulet, préface dans la « Bibliothèque de La Pléiade » (p. xxiii-xxiv).

cher un autre type de pureté, celle qui met en mouvement la corde sensible.

VILLON : LA MAUVAISE HERBE

§31

Nancy Freeman Regalado identifie les deux approches dominantes dans la lecture de Villon, l'une biographique, l'autre poétique, aux termes de l'effet d'une part, de l'effort de l'autre. La première est amenée par l'œuvre-même et ses effets de réel, jusqu'à produire l'illusion qu'elle serait un effet du réel, un texte historique et véridique. La seconde met en avant l'art et le travail du poète, sa puissance générative puisqu'elle suscite des imitations⁵⁵. Peut-être pourrait-on être tenté, au terme de ce parcours historiographique, d'inverser les termes en considérant non plus Villon mais ses lecteurs, et d'associer l'effort aux travaux de l'érudition historique, l'effet à la critique plus proprement littéraire. Mais ce serait réduire trop facilement les premiers à une catégorie unique et y voir seulement l'aspect laborieux, alors que la seconde n'atteint pas toujours à la hauteur du poète qu'elle commente.

§32

Marcel Schwob a pu se laisser prendre à l'illusion projetée par le texte. Il imagine ainsi que le *Roman du pet au deable* a existé réellement, qu'il aurait pu être écrit comme un récit héroïco-comique en vers à insertions lyriques⁵⁶. Il semble alors ignorer les effets de déréalisation présents dans la strophe : tandis que Guy Tabarie devient copiste, Cayeux se métamorphose en cahiers ; quant au sujet de ce texte fantôme, censé « admende[r] tout le meffait » de sa facture, on se souvient qu'il s'agit de troubles à l'ordre public de la part d'étudiants. Rien ici n'est véritable, ni le scribe, ni ce qu'il écrit ; n'existe que la fiction burlesque de ce roman. Cependant *Katherine la dentellière, fille amoureuse*, une des *Vies imaginaires* publiées par Schwob en 1896, en décalant sur une femme sa connaissance intime du texte de Villon, réussit le passage de la lecture à l'écriture. L'une comme l'autre se révèle inspirée et personnelle tout à la fois. La corde du pendu est devenue fil d'une autre dentelle.

⁵⁵Nancy Freeman Regalado, Introduction et premier article du recueil cité, « Effet de réel, effet du réel : représentation et référence dans le *Testament* de Villon », p. 13-36.

⁵⁶M. Schwob, « Une œuvre perdue de François Villon », lecture de 1891, publiée en 1912 par P. Champion, reprise dans *François Villon, op. cit.*, p. 37-46, part. p. 45-46.

Quelques mots à propos de : Sylvie Lefèvre

Sylvie Lefèvre enseigne la littérature médiévale française à Sorbonne Université (EA 4349 « Étude et édition de textes médiévaux »), après avoir été professeur à Tours et New York (Université Columbia). Elle dirige la revue *Romania* avec Jean-René Valette.

Pour citer cet article

Sylvie Lefèvre, « Villon imaginaire, Villon historique : conflit ou confluence ? », *Op. cit., revue des littératures et des arts* [En ligne], « Agrégation 2021 », n° 21, automne 2020, mis à jour le : 01/12/2020, URL : <https://revues.univ-pau.fr/opcit/600>.